

ICS 13.240.20

outils à main pour travaux sous tension jusqu'à 1 kV en courant alternatif et 1,5 kV en courant continu

E: Hand tools for live working up to 1 kV a.c. and 1,5 kV d.c.

D: Handwerkzeuge zum Arbeiten an unter Spannung stehenden Teilen bis 1 kV a.c. und 1,5 kV d.c.

Norme française homologuée

Amendement A11 à la norme homologuée NF EN 60900 de mai 1996, homologué par décision du Directeur Général de l'afnor le 20 octobre 1997 pour prendre effet à compter du 20 novembre 1997.

Correspondance

L'amendement EN 60900:1993/A11:1997 a le statut d'une norme française.

Analyse

Cet amendement apporte des améliorations techniques à différents articles de la norme.

Descripteurs

Outil à main isolé, outil à main isolant, travaux sous tension, caractéristique, essai

Modifications

Cet amendement a pour objet de modifier certains articles de la norme.

Corrections

AVANT-PROPOS NATIONAL

Ce document reprend intégralement le texte de l'amendement A11 à la norme européenne EN 60900:1993.

Après consultation de son Comité de Direction et enquête probatoire, l'Union technique de l'Electricité a voté positivement au CENELEC sur le projet de EN en octobre 1996.

Version française

**Outils à main pour travaux sous tension jusqu'à 1 kV en
courant alternatif et 1,5 kV en courant continu**

Handwerkzeuge zum Arbeiten an unter
Spannung stehenden Teilen bis
1 kV a.c. und 1,5 kV d.c.

Hand tools for live working up to
1 kV a.c. and 1,5 kV d.c.

Cet amendement A11 modifie la norme européenne EN 60900:1993; il a été adopté par le CENELEC le 1996-12-09. Les membres du CENELEC sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à l'amendement.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Secrétariat Central ou auprès des membres du CENELEC.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CENELEC dans sa langue nationale, et notifiée au Secrétariat Central, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CENELEC sont les comités électrotechniques nationaux des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

CENELEC

Comité Européen de Normalisation Electrotechnique
Europäisches Komitee für Elektrotechnische Normung
European Committee for Electrotechnical Standardization

Secrétariat Central: rue de Stassart 35, B - 1050 Bruxelles